

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame **Françoise LEFEBVRE**, Maire.

PRÉSENTS :

- Mme LEFEBVRE, Maire
- M. PEKALA, Mme JOACHIM, M. ROGER, Adjoints au Maire,
- Mme BOISSY, Conseillère Municipale déléguée,
- M. LAPLACE, Mme KARPINSKI, M. ZENDRON, Mme GAGEY, M. BEAUDOIN, M. ALLEGUE, M. RELINGER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

- Mme ANDRIEU donne pouvoir à M. LAPLACE,
- Mme GRIGNON donne pouvoir à Mme JOACHIM,
- M. PANNETIER donne pouvoir à Mme LEFEBVRE

ABSENTES EXCUSÉES :

- Mme CHANCENOTTE, Mme COURTIER, Mme COURVOISIER

ABSENTS NON EXCUSÉS :

- M. BOSCH.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 29 juin 2017

Nombre de Conseillers présents : 12

Date d'affichage : 29 juin 2017

Nombre de suffrages exprimés : 15

Mme Emmanuelle BOISSY a été nommée Secrétaire de Séance.

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 JUIN 2017

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a décidé d'approuver le procès-verbal du 30 juin 2017.

2. DELIBERATION TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE ET ARRETANT LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RUBELLES

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **TIRE** le bilan de la concertation préalable et **ARRETE** le projet de plan local d'urbanisme de la commune de RUBELLES, tel qu'il est annexé à la présente ;
- **PRECISE** que le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis :
 - à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du plan local d'urbanisme ;
 - aux personnes publiques ayant demandé à être consultées sur le projet de P.L.U ;
 - aux maires des communes voisines ;
 - aux Présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

- **DECIDE** que l'ensemble des dispositions contenues aux articles R.151-1 et suivants du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 1er janvier 2016 seront applicables au plan local d'urbanisme de RUBELLES.

(NOTA BENE : mesures de publicité dans la Presse : Néant)

3. DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUBELLES - REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **DECIDE** :

- de prescrire l'élaboration de son RLP de fixer les modalités de la concertation de la façon suivante conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme

- mise à la disposition du public et des personnes concernées d'un registre (dans la Mairie de Rubelles) permettant de formuler des observations et propositions tout au long de la procédure d'élaboration du RLP ;
- organisation d'une réunion publique.

- de charger Mme le Maire de la conduite de la procédure.

- **INDIQUE** que, conformément à l'article L.123-8 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au préfet ;
- aux autres personnes publiques associées mentionnées à l'article L.121-4 du code de l'urbanisme :
- le président du conseil régional ;
- le président du conseil général ;
- l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains ;
- l'EPCI compétent en matière de programme local de l'habitat ;
- les organismes de gestion des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux ;
- les syndicats d'agglomération nouvelle ;
- les chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture, Chambre de métiers) ;
- l'établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du SCoT.

- **PRECISE** :

que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une publication en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

4. GARANTIE D'EMPRUNT – FSM - PROJET DE 16 LOGEMENTS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, **par 1 voix « POUR » (M. LAPLACE), 7 abstentions (Mme LEFEBVRE, Mme JOACHIM, Mme GRIGNON, Mme ANDRIEU, M. ALLEGUE, M. PANNETIER) et 8 voix « CONTRE » (M. PEKALA, M. ROGER, Mme BOISSY, Mme GAGEY, M. ZENDRON, M. BEAUDOIN, Mme KARPINSKI, M. RELINGER)**, a décidé de délibérer de la façon suivante :

- **Article 1** : L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE RUBELLES rejette sa garantie à hauteur de 100.00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 100 000.00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 63896, constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **Article 2 :** La garantie apportée aux conditions suivantes est rejetée :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **Article 3 :** Le Conseil rejette son engagement pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

5. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ORGANISANT LES NAP, L'ACCUEIL DE LOISIRS ET L'ACCUEIL PERISCOLAIRE SUR RUBELLES – AVENANT N° 1

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 de la convention signée avec l'association Union Française des Centres de Vacances et de loisirs (UFCV) pour l'organisation des NAP, l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire sur Rubelles
- **AUTORISE** Madame le Maire à le signer, ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

6. REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE - PERIODE SCOLAIRE 2017-2018

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **APPROUVE** le règlement du règlement du Restaurant Scolaire,
- **DIT** qu'il sera joint à la présente décision,
- **DIT** qu'il sera transmis à tous les parents d'élèves.

7. FIXATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE - PERIODE SCOLAIRE 2017/2018

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **DECIDE**, pour la période scolaire 2017/2018 d'appliquer les tarifs de 3.85 € pour les Rubellois et 4,35 € pour les enfants extérieurs.
- **DIT** que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2017 et restent inchangés par rapport à la période scolaire 2016/2017
- **PREVOIT** d'inscrire les recettes à l'article 7067 « redevances périscolaires et enseignement » du budget primitif.

8. RESSOURCES HUMAINES : EFFECTIF COMMUNAL

Création d'un emploi permanent au grade : ADJOINT TECHNIQUE principal de 2ème classe à temps complet en vue d'exercer des missions d'agent de surveillance de la voie publique

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **DECIDE** :

Article 1 :

De créer UN emploi permanent au grade : ADJOINT TECHNIQUE principal de 2ème classe à temps complet en vue d'exercer des missions d'agent de surveillance de la voie publique.

Article 2 :

Le tableau des emplois est ainsi modifié.

Article 3 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au chapitre 012 du budget communal.

9. DESIGNATION DE MEMBRES POUR SIERGER AU SEIN DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELUN VAL DE SEINE (CAMVS)

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **DECIDE** d'élire Jacky LAPLACE, Rémy ZENDRON, Laurent BOSCH en tant que membres de la Commission de développement économique, tourisme, enseignement supérieur,
- **DECIDE** d'élire Françoise LEFEBVRE, André PANNETIER, Morgane COURVOISIER en tant que membres de la Commission aménagement du territoire et développement durable,
- **DECIDE** d'élire à la Commission habitat et gens du voyage :
 - Concernant l'habitat : Daniel PEKALA, André PANNETIER, Morgane COURVOISIER,
 - Concernant les gens du voyage : Claudette JOACHIM, Nicole GAGEY, Catherine COURTIER,
- **DECIDE** d'élire Claudette JOACHIM, Alain BEAUDOIN, Laurent BOSCH en tant que membres de la Commission politique de la ville, emploi et insertion professionnelle,
- **DECIDE** d'élire Daniel PEKALA, Emmanuelle BOISSY, Catherine COURTIER en tant que membres de la Commission mobilité et liaisons douces,
- **DECIDE** d'élire Daniel PEKALA, Emmanuelle BOISSY, Jean-Claude RELINGER en tant que membres de la Commission assainissement et déchets,
- **DECIDE** d'élire Christophe ROGER, Marielle ANDRIEU, Catherine COURTIER en tant que membres de la Commission culture et sport,
- **DECIDE** d'élire Françoise LEFEBVRE, Jacky LAPLACE en tant que membres de la Commission intercommunale pour l'accessibilité,

- **DECIDE** d'élire Françoise LEFEBVRE, Jacky LAPLACE en tant que membres de la Commission des finances et de la mutualisation des services,
- **DECIDE** d'élire à la Commission locale d'évaluation de transfert des charges :
 - Délégués titulaires : Françoise LEFEBVRE, Jacky LAPLACE.
 - Délégués suppléants : Daniel PEKALA, Claudette JOACHIM.

10. INFORMATIONS DIVERSES

- Vide-grenier de Rubelles prévu le dimanche 10 septembre 2017 de 8H à 18H,
- Date du prochain Conseil municipal (jeudi 5 octobre 2017 à 19H00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 H 30.



Le 21 août 2017
Le Maire
Françoise LEFEBVRE